

COMMUNE TROISVILLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2014 – 20 heures

Membres du Conseil Municipal

NOM	PRENOM	PRESENTS	PROCURATION
DOSIERE	JEAN-MARC	X	
BLARY	GUISLAINE	X	
BRICOUT	JEAN-CLAUDE	X	
QU NNESON	JEAN-MICHEL	X	
DYPRE	FRANCK	X	
WALLEZ	ODILE	X	
CATHIER	CHRISTOPHE		DYPRE FRANCK
TIMOLEON	PATRICE		
SUXDORF	RICHARD	X	
DEBINCHE	GILLES	X	
BURLION	VALERY		PRUVOST NATHALIE
ROELS	PASCAL	x	
BRICOUT	NADINE	X	
LEMOINE	BERNARD	X	
PRUVOST-KUREZOBA	NATHALIE	X	

DEROULEMENT DE LA SEANCE

- 1. Compte rendu de la réunion du 05.09.2014 approuvé à l'unanimité**, Sauf réglementation rue Maréchal Leclerc et rue d'Inchy : l'arrêté prendra les termes suivants : interdit au plus de 3,5 T sauf agriculteurs riverains, bus et livraisons. Faire un courrier d'explication aux riverains des deux rues.
- 2. Adhésion à un groupement de commandes pour « l'achat de fourniture et d'acheminement de gaz, électricité, autres énergies et services associés»**
A partir de 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité disparaissent progressivement pour les sites professionnels (dont les bâtiments publics) .Considérant l'intérêt que présente pour la commune ce groupement au regard de ses besoins propres ,LE CONSEIL MUNICIPAL,APRES EN AVOIR DELIBERE,DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour « l'achat de fourniture et d'acheminement de gaz, électricité, autres énergies et services associés». AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ,AUTORISE le Président du SIDEC, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune sera partie prenante,
- 3. Adhésion au groupement de commandes relatif à la dématérialisation des procédures, la télétransmission et la sécurité des systèmes d'information**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes relatif à la dématérialisation des procédures, la télétransmission et la sécurité des systèmes d'information
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-

- 4. Communauté de communes Caudrésis- Catésis - Désignation du représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT)**

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité : La désignation de Madame BLARY Guislaine à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

- 5. Renouvellement du Contrat enfance jeunesse avec la CAF**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le maire de la commune à signer la convention de renouvellement du CEJ pour la période 2014/2017 ;

- 6. Concours du Receveur Municipal - Attribution d'indemnité**

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder à Madame Françoise VANTOUROUX, Receveur municipal, 75 % de l'indemnité de conseil qui sera calculée par application du barème fixé à l'article 4 de l'arrêté susvisé.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

7 Association Foncière de Troisvilles - Désignation de 5 propriétaires pour siéger au Bureau.

Le Maire expose au conseil municipal que le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de TROISVILLES, est arrivé au terme de son mandat le 25/09/2014. Il convient de procéder au renouvellement de ses membres conformément aux dispositions de l'article R 133.3 du code rural.

Le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, 5 propriétaires, pour siéger au Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Troisvilles :

1. Membres titulaires :

- Monsieur BRAQUAVAL Philippe, né le 09/07/1957 à Cambrai, 11 rue du bois- TROISVILLES
- Monsieur BURLION Gilbert, né le 15/09/1941 à Troisvilles, 7 rue du fayt - TROISVILLES
- Monsieur TAMBOISE Pierre-Gérard, né le 30/10/1941 à Inchy, 4 rue du vieux moulin-TROISVILLES

2. Membres suppléants :

- Monsieur JOLY Pascal, né le 20/08/1956 à Nancy, ferme de la Louvière- BERTRY
- Monsieur HERMANT Jean-Pierre, né le 12/11/1948 à Troisvilles, 36, rue du Général de Gaulle-TROISVILLES

8 Sinistre du 8/5/14 –plafond mairie

Le conseil municipal, à l'unanimité, Autorise le maire à encaisser le chèque du GAN, d'un montant de 1731.08 €.

9 Convention de fournitures de repas pour la cantine scolaire pour l'année 2015 et tarifs de restauration

Le Conseil Municipal, Entendu le rapport de Monsieur le Maire Et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

1. De SIGNER UN AVENANT A LA CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS POUR LA CANTINE SCOLAIRE, avec Madame BOURLET Sylvie, 2 rue de l'Eglise -59225 CLARY ; à compter du 01/01/2015:
 - au prix de 3,18 € le repas TTC (3,01 HT) pour l'année 2015.
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise ci-dessus.
 - TARIFS DE RESTAURATION

Le maire propose de ne pas modifier le prix du repas des enfants et de modifier le prix des adultes.

Le Conseil Municipal, Entendu la proposition de Monsieur le Maire, Et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de ne pas modifier le prix du repas des enfants et de modifier celui des adultes, comme suit :

- A SAVOIR : le prix des repas servis au restaurant scolaire, à compter du 1^{er} janvier 2014 :
 - 3,50 € le repas enfant -4,00 € le repas adulte

10 Subvention voyage collègue

Le conseil municipal, vu sa délibération du 27 mars 2009, La dépense n'étant pas prévue au budget, décide d'attribuer une subvention au collègue St Joseph de 30 € pour le voyage d'un collègue.

11 Subvention séjour au ski Lycée Camille Desmoulin

Le conseil municipal, vu sa délibération du 27 mars 2009, décide d'attribuer une subvention au lycée Camille Desmoulin de 30 € pour le séjour au ski des élèves de seconde et d'option EPS pour mars 2015.

12 Subvention au CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 430 € au CCAS de Troisvilles (500 € -70€ versements particuliers).

13 Téléthon 2014

Reconduction OK – Réunion mardi avec les associations- Trésorière Edith Dosière – Ramener les vieux téléphones portables

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35